

République FrançaiseDépartement de la Charente

Séance du Jeudi 28 Février 2019

Délibération n°20190228_08AR

Nombre de conseillers

En exercice : 74

Présents : 45

Absents : 29

- dont suppléés : 2

- dont représentés : 9

Votants : 56

- dont « pour » : 56

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

OBJET : INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BP 2019

Le jeudi 28 février 2019, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 22 février 2019, s'est réuni sous la présidence de Jean-Pierre de FALLOIS à la Salle des fêtes de VARS.

Présents : AYRAULT Jean-Paul - BASSET Véronique – PARTAUD Xavier - COMBAUD Alain - GIRAUD-BERNARD Éric – ESTEBAN Philippe - SOULET Marilyns - GAROT Jean-Pierre - AGUESSEAU Norbert - VERGEZ Brigitte - GUYON Jean-Guy – BOIREAUD Philippe - RENON Jean-Michel - KAUD Pascal - CHEMINADE Didier – GAGNAIRE Marie-Claire - PLOQUIN Monique - de FALLOIS Jean-Pierre - CROIZARD Christian – VIDAUD Pierre – CHABAUTY James - BERNARDAUD Thierry - BEAU Nathalie – RIVOLET Patricia - BROUTÉ Alain - LACOEUILLE Bernard ÉDRICH Patrick - GIROUX-MALLOT Françoise - BONNET Franck - ROUHAUD Henri - LHERIDEAU Daniel - SOURY Christine - DE LUSTRAC Jean-Marc - VINCENT Gérard - ROUMAGNE Magalie - PÉNAUD André – CAMY Bruno - POTEL Maryse – JABOIN-VIGREUX Véronique - LOTTE Michel - BUTON Sylviane – SEVRIT Raymond – GUITTON Claude - VIGIER Jean-Pierre - STASIAK Jean-Louis.

Absents excusés :

MOREAU Bernadette représentée par son suppléant RABIOUX Jean-Michel

CORNU Jean-Pierre représenté par son suppléant CHARRAUD Francis

CAILLAUD Nadia (pouvoir à GUYON Jean-Guy)

CHEMINADE Anne-Marie (pouvoir à ESTEBAN Philippe)

VIAUD Annette (pouvoir à de FALLOIS Jean-Pierre)

BRUN Jackie (pouvoir à KAUD Pascal)

LEMAIRE Marie-Claude (pouvoir à VIDAUD Pierre)

THURU Marie-Danielle (pouvoir à CROIZARD Christian)

BERTRAND Didier (pouvoir à BEAU Nathalie)

PELLETIER Dominique (pouvoir à LACOEUILLE Bernard)

DANEDE Laurent (pouvoir à ROUHAUD Henri)

LIOT Gérard - RAVION Didier - BLANCHON Alain - CECCHIN Catherine - TEXIER Didier - COLIN Jean-Pierre BOURIN Michel.

Absents non excusés : PRÉVAUTEL Caroline - FLAUD Yves - CRINE Jean-Jacques- DURAND Jean-Louis BERTHAULT Patrick - ROUSSEAU Christian - CHARRIAUD Sébastien - BOUCHAUD Gérard - BOURABIER Jacques BRUSCHINI Eliane - GEOFFROY Françoise.

Secrétaire de séance : VIDAUD Pierre.

OBJET : INSCRIPTIONS BUDGETAIRES AVANT LE VOTE DU BP 2019

Dans l'attente de l'adoption du budget primitif 2019 et en application de l'article L161-1 du CGCT ;

- Suite à la demande de la mission locale ARC Charente sollicitant une avance sur la base de 50% du montant de la subvention 2018 soit : **11 326 €**
- Suite à la demande des Ecoles : de Fontclaireau : **211.50 €**
De Cellettes : **161.50 €**
De Maine de Boixe : **370.00 €**
De Fouqueure : **205.00 €**
- Suite à la demande du PETR pour le versement d'un 1^{er} acompte : **71 448.63 €**
- Suite à la demande du PETR solde ADEL TPE : **1 480.91 €**
- Suite à la demande du SMVOS de St Amant de Boixe pour le versement d'un 1^{er} acompte : **32 705.97 €**
- Suite à la demande du SYBTB pour le versement de la participation 2019 : **9 189.90 €**
en difficultés financières.
- Suite aux actions menées en 2018 et non soldées sur l'exercice antérieur des associations :
Association de Montignac pour la Journée des Arts : **108.00 €**
La Mesnie du seigneur du Lau : **500.00 €**

Il est proposé au Conseil Communautaire de prévoir les dépenses suivantes et d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater dans la limite des montants énumérés ci-dessus le versement des subventions.

Par ailleurs et conformément à la loi, les crédits faisant l'objet de la présente délibération seront inscrits au Budget Primitif 2019 et les attributions des subventions seront mentionnées à l'état annexe des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- **d'ouvrir les crédits au compte 6574 pour :**
 - l'association Mission Locale Arc Charente : 11 326.00 €
 - l'OCCE COOP Ecole de Cellettes : 531.50 €
 - l'OCCE COOP SCOLAIRE Ecole de Fouqueure : 205.00 €
 - La Mesnie du Seigneur du Lau : 500.00 €
 - Le Comité d'Animation Culturelle et Equestre de Montignac « Journée des Arts » : 108.00 €
- **d'ouvrir les crédits au compte 657358 pour :**
 - Le SIVOS Fontenille Fontclaireau : 211.50 €
 - Le SMVOS de St Amant de Boixe : 32 705.97 €
 - Le PETR du Pays du Ruffécois : 1 480.91 €
 - Le PETR du Pays du Ruffécois : 71 448.63 €
 - Le SYBTB : 9 89.910 €
- **certifie que celles-ci seront reprises au budget primitif 2019 et mentionnées à l'état annexe des subventions**

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Président
Jean-Pierre de FALLOIS

